

Projets de paysage

Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace

Hervé Davodeau, Pierre Donadieu et André Fleury

Une Transition périurbaine

Le cas du Canton d'Anet (Eure-et-Loir)

A periurban transition

Case study of Anet Canton (Eure et Loire/ France)

Un canton des « franges de la région parisienne »

Dans un département dont la croissance démographique est en baisse (0,3 % par an) depuis 1990, le canton d'Anet a conservé une belle vitalité (1 % par an de 1990 à 1999), parmi les plus élevées du département d'Eure-et-Loir. Situées au nord de la région Centre, entre la Basse-Normandie et l'Île-de-France, les vingt-deux communes du canton sont ouvertes directement aux échanges de populations et de biens avec la métropole francilienne grâce à la nationale 12 et aux voies ferrées. Les communes du nord du département d'Eure-et-Loir connaissent donc globalement une évolution positive de leur population alors que celles du sud (sud de Chartres) ont vu leur population décroître entre les deux derniers recensements (1990 - 1999). Les communes du canton d'Anet sont largement sous influence de la région parisienne : elles sont en situation de franges externes à l'Île-de-France. « On appelle franges du Bassin parisien, ou plus exactement franges de la région Île-de-France dans le cadre du Bassin parisien, des territoires qui se situent aux limites administratives de l'Île-de-France et de ses régions voisines. Ces espaces se caractérisent depuis plusieurs décennies par des traits communs dont le principal est une poussée manifeste de population, dans un contexte de faible urbanisation et à une distance du centre de la capitale comprise entre cinquante et cent trente kilomètres. » (Frémont, 2005.)

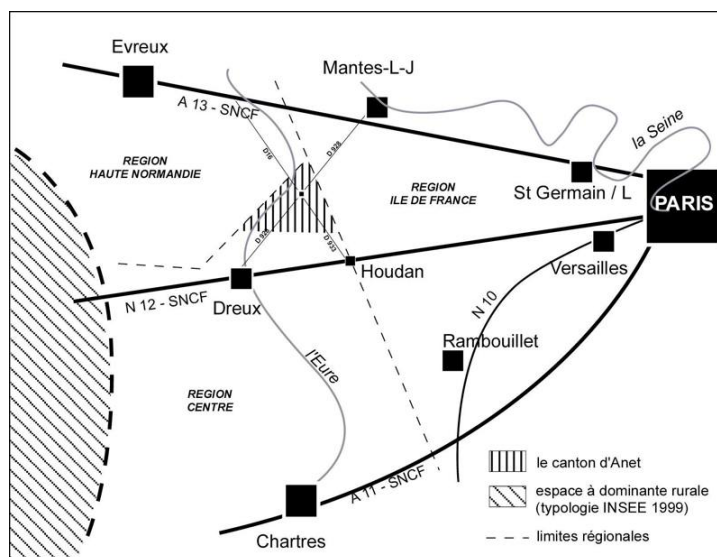


Schéma de localisation du canton d'Anet en Eure-et-Loir.

Ces communes du canton d'Anet sont classées « périurbaines » dans la typologie en aires urbaines de l'Insee selon laquelle est périurbaine une commune où plus de 40 % des actifs vont travailler à l'extérieur de la commune, dans le pôle urbain (plus de 5 000 emplois) ou dans les communes attirées par celui-ci (couronnes périurbaines). Selon cette définition, il n'y a aucune commune « rurale » dans le canton d'Anet, la limite de l'espace « à dominante rurale » étant repoussée plus à l'ouest (la zone hachurée du schéma ci-dessus) en 1999

(cette typologie de l'Insee est réactualisée à chaque recensement). Ce n'est qu'en 1990 que l'aire urbaine de Paris est venue « mordre » sur le canton pour l'englober entièrement au recensement de 1999. Le phénomène de périurbanisation s'élargit vers l'extérieur si bien qu'aujourd'hui les communes du nord de l'Eure-et-Loir sont toutes sous influence urbaine car, si l'aire de Paris s'étend désormais en dehors des limites administratives de la région Île-de-France, les aires urbaines de Dreux et d'Evreux se diluent également : un certain nombre de communes sont donc « périurbaines multipolarisées » (sous l'influence de plusieurs pôles).

Si le canton d'Anet a toujours été situé en limite (entre les vieilles contrées de Normandie et d'Île-de-France), la période actuelle redéfinit cette situation de franges. Comment ce vieux pays agricole est-il passé sous influence urbaine ? Comment s'est opérée la transition ? À quel moment précisément ? Comment ce pays, essentiellement agricole il y a un siècle, s'est-il transformé en une petite région résidentielle, dont l'industrie et l'artisanat peinent à subsister ? Comment, au cours des trente dernières années, les habitants ont-ils vécu cette mutation que les élus se sont employés à faciliter ?

L'héritage : une culture rurale

Le paysage rural possède encore une grande unité, marquée par le motif récurrent des plateaux et grands versants en pente douce, où les grandes cultures sont très majoritaires ; ils dominent les vallées de l'Eure, hors canton, et de la Vesgre, modeste rivière. Cette qualité de paysage est aussi due au faible *mitage* des espaces agricoles par des constructions nouvelles ; il est davantage marqué par les signes de l'agriculture, comme les silos à grain de Marchezais, que par ceux de toute autre activité, et les zones d'activité, surtout localisées au voisinage de la RN 12, sont en général discrètes. D'ailleurs, les élus veillent à limiter les extensions urbaines et les localisent en bordure des villages, dont le *cœur* ancien et pittoresque est bien conservé. En témoigne aussi la carte des éoliennes : s'il y en a plus de deux cents dans le département, elles sont surtout localisées le long de la RN 10, et resteront encore longtemps absentes au nord de la RN 12 (voir le plan éolien du département). Cette qualité de paysage a attiré de longue date les Franciliens en désir de campagne : depuis le tout début du XVII^e siècle, ils y ont construit leurs maisons de campagne. Ce furent d'abord de grands châteaux, tel celui d'Anet, puis ceux, plus modestes, du XIX^e siècle, et récemment les *fermettes*, reprises citadines du bâti agricole obsolète. Compte tenu de la facilité contemporaine des déplacements, ces citadins deviennent d'ailleurs des *navetteurs*, surtout vers l'Île-de-France.

L'économie du canton a donc longtemps été portée par l'agriculture et la petite industrie artisanale. L'activité agricole était principalement liée à la culture de la vigne, « pour ainsi dire l'unique ressource du pays pendant plus de neuf siècles consécutifs » (Le Bihan, Barbé, 2005). L'exposition favorable des coteaux de l'Eure, la nature des terrains mais aussi la navigabilité de l'Eure ont contribué à faire prospérer cette économie viticole jusqu'au XVIII^e siècle, date à laquelle la culture de la vigne atteint son apogée (quatre cents arpents à Anet à l'époque). Le port d'Anet a eu un rôle déterminant car l'essentiel de la marchandise y était embarqué, l'Eure était le vecteur de l'économie locale parce qu'elle était l'axe de

circulation principal (les chemins de halage permettaient de remorquer les bateaux à l'aide de chevaux) mais aussi parce que la rivière était le support des activités industrielles et artisanales : les moulins et tanneries utilisaient la force motrice de l'eau et animaient une vallée qui concentrait donc toutes les richesses. Si la rivière était une barrière évidemment beaucoup plus contraignante qu'aujourd'hui, la vallée était en revanche le cœur économique, le centre névralgique du canton.

Dès la fin du XVIII^e siècle, la vigne a commencé à disparaître. Elle s'effacera des paysages au XIX^e avec le chemin de fer qui apporte le vin méridional de meilleure qualité. Le coup de grâce sera donné par le phylloxéra et l'exode rural vers Paris ; dès lors, la vigne locale ne rémunérerait plus l'abondante main d'œuvre qu'elle exigeait. Par exemple, la population de la commune très viticole de Bû sur les coteaux de la Vesgre est passée de 1 800 habitants en 1759 à 900 habitants en 1935. Les cartes contemporaines en conservent aujourd'hui le souvenir dans la toponymie (le village des Vignes). L'arrêt de la culture de la vigne sur les coteaux de la vallée de l'Eure a entraîné la disparition de nombreuses activités : non seulement les vigneron, mais aussi les tonneliers, les potiers, les bourreliers, les maréchaux-ferrants. Le port d'Anet est abandonné à la fin du XVIII^e siècle avec l'arrêt de la navigabilité de l'Eure. Les coteaux s'enrichissent mais, au-delà, l'ensemble des paysages ruraux sont marqués par les effets de l'exode rural (seconde moitié du XIX^e) : les petits métiers ruraux sont progressivement délaissés car la population active est attirée par la ville. À Abondant par exemple, la population a diminué de moitié entre 1769 (1 200 habitants) et 1962 (600 habitants). À Goussainville, la population, de 614 habitants en 1851, descend à 371 en 1962.

À partir de la Première Guerre mondiale, comme dans toute la France, le canton voit arriver l'électricité, le téléphone et l'eau courante. À Gilles, l'éclairage public est installé en 1932 et l'adduction d'eau en 1954. En s'effaçant progressivement dans les modes de vie, la culture rurale devient une mémoire à préserver : si la tradition des comices agricoles disparaît au début des années 1980, les comités de fêtes perpétuent encore aujourd'hui « le charme des fêtes villageoises » (Berchères-sur-Vesgre, 1980). Cette culture néorurale se déconnecte progressivement des savoir-faire agricoles contemporains : « Des agriculteurs de bons sens, hommes de progrès, dotés du matériel le plus moderne et usant de procédés les plus scientifiques, concourent à cette renommée de généreux rendements, assurant, par leur labeur et leurs méthodes judicieuses, la superbe productivité d'un terroir propice et bien régi. » (Serville, 1972.) C'est bien cette agriculture moderne qui tient désormais les paysages agricoles périurbains contemporains. Les terres des plateaux sont aujourd'hui des terroirs privilégiés pour la grande culture céréalière. La vallée, quant à elle, renforce sa fonction de villégiature puisque les estivants issus de la région parisienne commencent à arriver dès 1925 en voiture par Mantes-la-Jolie et la vallée de la Seine, attirés par la « Suisse de l'Eure-et-Loir ».

La transition

Elle s'opère véritablement à partir de la fin des années 1960 et surtout pendant les années

1970 et 1980 ; la périurbanisation du canton d'Anet est aujourd'hui avérée. Les bulletins municipaux de l'époque reflètent bien cette transition qui ne fut pas toujours douce, nous en témoignerons ultérieurement. « Héritière d'un long passé, la Chaussée-d'Ivry se tourne maintenant vers l'avenir. Bien située à un carrefour de routes, en liaison directe avec Dreux et Chartres, avec Evreux, avec Paris par Houdan ainsi que par Mantes, la vallée de la Seine et l'autoroute de l'Ouest, la commune bénéficie à la fois de la proximité de la capitale et de l'espace rural qui l'entoure. » (1970). La situation de la commune est considérée comme un atout dans la mesure où « la population, qui avait tendance à diminuer pendant quelques décades, est de nouveau en plein développement et s'est élevée, au dernier recensement en 1968, à un chiffre (540 habitants) qu'elle n'avait jamais atteint jusqu'alors. » Même constat à Oulins qui, « ayant un site agréable, il est certain que les constructions continueront à se développer. Donc la commune d'Oulins est appelée à prendre de l'extension » (1970). La plus forte croissance démographique du canton date des années 1960 (5,2 % de 1962 à 1968).

À Anet, le premier lotissement (résidence de la Coudrée) est aménagé en 1964 ; les premiers HLM y apparaissent en 1971-1972 en même temps que sont vendus les dix-sept lots du lotissement *Sur l'étang* . Trente nouveaux lots sont proposés à la construction en 1974 et en 1976 celui de la *Grande Terre* est projeté. La population d'Anet augmente de 15 % de 1968 à 1975 et de trois cents habitants (13 %) entre 1982 et 1990. De plus en plus nombreux sont ceux « qui travaillent dans la région parisienne et reviennent chaque soir retrouver le calme dans la commune » (1975). À Oulins cette croissance atteint 25 % de 1968 à 1975 du fait de la construction de logements et de la création de petites industries. À cette époque, le développement des industries (mécaniques, de précision et d'emballage), d'ateliers de confection et d'artisanat d'art (céramique) parvient en partie à résorber la main d'œuvre excédentaire d'origine agricole (1969). Les *franges* se caractérisent en effet « par des pourcentages plus élevés que les moyennes nationales d'actifs dans les secteurs primaires et secondaires (...), on peut constater la réalité et la permanence de l'activité industrielle sur presque toutes les franges, à l'exception de celles de l'est » (Frémont, 2005). Cette présence est ancienne et a été relancée par la politique nationale d'aménagement du territoire à travers des opérations de décentralisation industrielle. En 1970, la papeterie de Sorel-Moussel employait plus de cent ouvriers (elle fut remplacée par la société Blondelle et France-Imprimerie). À la Chaussée- d'Ivry, trente-cinq permis de construire sont donnés entre 1971 et 1972. Lors de la visite du préfet dans le canton en 1972, les problèmes directement liés à cette croissance sont abordés : les routes surchargées (traversée du Mesnil-Simon par la N 829, cent cinquante poids lourds par jour sur la N 833 entre Oulins et Dreux) ou la nécessité d'un collège (pour éviter aux enfants de faire le trajet jusqu'à Dreux).

L'ancien monde des agriculteurs et des artisans disparaît au profit d'une nouvelle société de personnes qui travaillent dans les villes et habitent la campagne, souvent lointaine, mais plus accessible pour le logement aux budgets modestes. Ainsi « si la Chaussée-d'Ivry a conservé à travers les ans son caractère rural, il est bien évident que l'agriculture, quelle que

soit l'importance des surfaces cultivées, n'occupe plus aujourd'hui qu'une très faible part de la population active. Nombreux sont ses habitants qui travaillent en usine hors de la commune, et retrouvent le soir le calme que ne connaissent pas les villes » (1974). En outre, dès le début des années 1960, sont construites, rachetées ou restaurées des résidences secondaires, luxueuses ou modestes, où viennent s'installer pour le week-end des familles habitant à Paris. À Sorel-Moussel, dans la vallée de l'Eure, il y avait en 1976 234 résidences principales pour 440 résidences secondaires. « Nous possédons une vallée charmante, agrémentée d'une magnifique forêt et surmontée d'un riche plateau ; nous en sommes tous très fiers » écrivait le maire d'Anet H. Baraine en 1975 (dans cette vallée, le château est le point d'attraction : 30 000 visiteurs en 1976, 45 000 en 1991). La vallée de la Vesgre, elle aussi, propose des paysages bucoliques qu'elle offrait au lecteur en couverture du bulletin de 1981. La conséquence directe de cette attractivité, et donc de cette croissance, est pour les élus « d'être confrontés à un profond renouvellement social » car les nouvelles populations ont des besoins à faire valoir et qui s'ajoutent à l'évolution des campagnes qui se modernisent : « (...) notre bourg, comme bien d'autres, agréablement situé à l'orée de la forêt continuera d'assurer par son équipement complet les moyens d'une vie paisible et confortable tant aux résidents permanents qu'aux personnes qui viennent chercher détente et repos en fin de semaine » (commune de Bû, 1970).

Le rapport à la nature de cette population néo-rurale est une donnée nouvelle pour les élus, comme en témoigne le récit des conséquences (24 heures sans électricité) des chutes de neige de février 1978 par le maire d'Oulins : « J'entends également la colère de certains usagers, incapables de réagir devant ces accidents dus aux intempéries, et exigeant envers et contre tous la remise en service immédiate des réseaux. Je pense également à certains résidents secondaires qui ne comprenaient pas que leur chemin ne soit pas déneigé et sablé. Nous vivons une époque où l'égoïsme crée des incohérences : en effet, les résidences avec cheminée et poutres apparentes sont recherchées pour jouer à vivre à la campagne et l'on est incapable de supporter, parfois pour quelques heures les causes des intempéries ».

Pour la société rurale, le paysage était un outil de travail, pour la société périurbaine, le paysage devient un cadre de vie à préserver ; « les marges historiques un peu délaissées deviennent des franges bucoliques au parfum d'herbe humide et de moisson à l'ancienne » (Frémont, 2005). Les élus prennent conscience de la nécessité de maîtriser la croissance urbaine afin qu'elle ne soit pas vécue comme un traumatisme pour les populations déjà en place et qu'elle ne contribue pas à effacer ce que les nouveaux résidents viennent chercher à la faveur d'une plus grande accessibilité à la propriété foncière : un décor champêtre à proximité de la ville. « Il est certain que, avec la proximité de la région parisienne, de nouvelles demandes de constructions peuvent voir le jour, mais il faut être prudent et ne pas créer un déséquilibre qui serait aussi grave que le manque de population, et si quelques habitations construites de part et d'autre dans la commune s'intègrent bien, ce n'est pas toujours le cas des lotissements importants. Les communes rurales doivent avant tout garder leur cachet et ne pas devenir des banlieues décentralisées. » (Machezais, 1976.) « Au travers de ces mutations, la commune demeure solide, avec une plaine riche, des bois

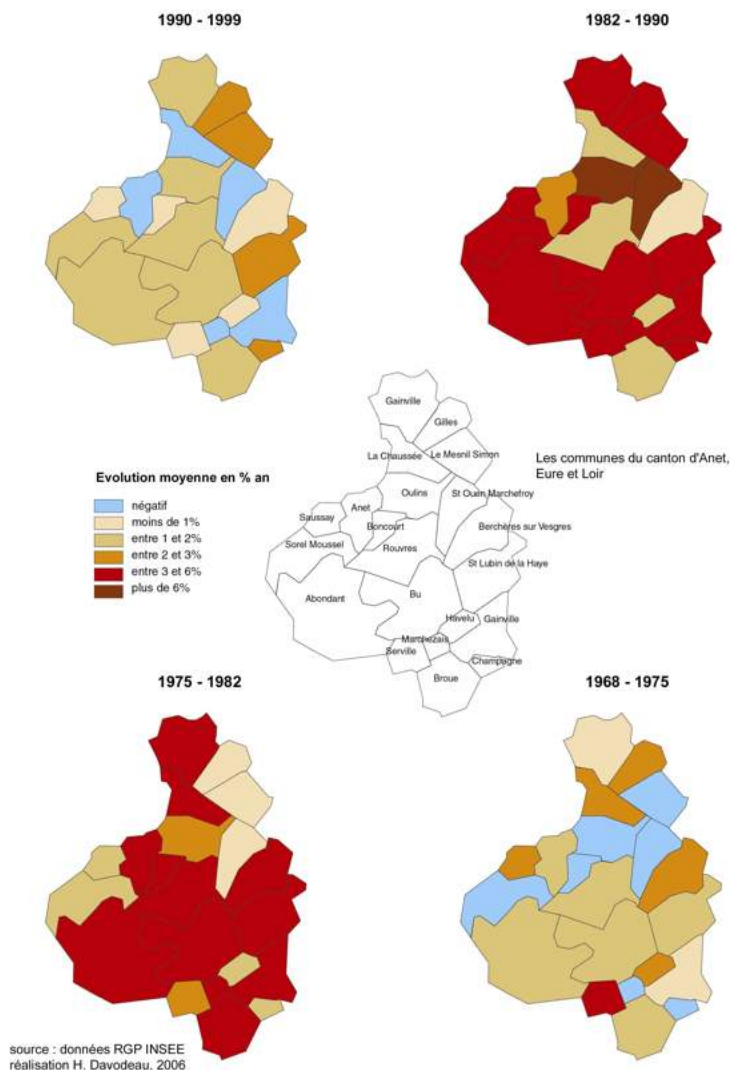
profonds qu'il convient de garder pour un indispensable environnement, des *écarts* coquets à leurs lisières, un bourg avenant, bien tracé, l'enrichissant d'agréables constructions, et véritable plaque tournante entre terres du plateau et le val d'Eure aux confins normands. On aime vivre en ces lieux ; témoins en sont nos jeunes pour un moment exilés, en quête d'un prochain retour ; témoins encore les étrangers à la recherche d'un bout de terre pour y installer la maison de leurs rêves. Pour un tel terroir (...), il convient de faire un effort pour un avenir prometteur, à la fois gardien de nos valeurs rustiques et garant d'un nécessaire progrès. » (Bû, 1972.)

Pour concilier croissance démographique et préservation du cadre de vie, la LOF (loi d'orientation foncière) de 1967 a institué les documents d'urbanisme (plans d'occupation des sols pour les communes et les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme pour les agglomérations urbaines). Les élus des communes du canton d'Anet ont mis en place ces nouveaux outils comme par exemple à Berchères-sur-Vesgre où le POS est approuvé en 1971 « afin d'éviter la dispersion sauvage des constructions sur le territoire communal (...) ; Berchères doit maîtriser sa croissance pour protéger son cadre de vie » (soixante permis de construire sont tout de même délivrés de 1971 à 1974). Progressivement enfin, émerge l'idée qu'il sera nécessaire d'envisager la gestion au-delà de l'échelle communale et qu'il devient impératif de créer des emplois localement pour faire vivre des communes qui ne doivent pas devenir seulement d'agréables dortoirs : « Il devient nécessaire de prévoir des programmes d'urbanisation au niveau cantonal, afin de répartir sur plusieurs communes l'implantation de constructions nouvelles, pour sauvegarder l'équilibre indispensable à la qualité de vie de nos villages. Nos communes sont rurales, ce sont les cultivateurs qui les ont faites. Notre époque a bouleversé nos campagnes, mais nous devons à aucun moment transformer nos communes en sacrifiant à l'industrialisation notre environnement et l'activité rurale. Notre commune, pour vivre, ne peut pas se contenter d'accueillir des résidences secondaires : il lui faut aussi une population active. Cette perspective ne peut être réalité que si elle s'inscrit dans un développement cantonal sur les plans scolaire, sportif, culturel entre autres. » (Oulins, 1978.) Dix ans plus tard, le propos reste d'actualité : « Nous nous trouvons dans une région en plein rajeunissement. (...) Il faut rapidement créer une dynamique de développement économique, si l'on veut, dans la prochaine décennie, être capable d'intégrer la jeunesse. L'avenir de notre village est lié à l'avenir et au développement de notre canton. » (Oulins, 1988.)

Un canton périurbain aujourd'hui

Le canton d'Anet poursuit aujourd'hui son intégration dans l'aire périurbaine parisienne. Le dernier recensement de la population de 1999 témoigne de la dilatation des agglomérations en couronnes successives, la notion de « frange extérieure » que nous avons utilisée correspondant en fait, pour l'agglomération parisienne, à une quatrième ou cinquième couronne « après celle de la banlieue continue, celle de la banlieue lâche et discontinue, celle des villes nouvelles et des pôles secondaires, ou celle des franges intérieures » (Frémont, 2005). Cet étalement urbain est essentiellement dû à l'allongement des migrations quotidiennes de travail (distance moyenne nationale parcourue par un actif :

15,1 km en 1999, 14,1 km en 1990, 13,1 km en 1982). Il est aujourd'hui normal de faire quarante-cinq minutes à une heure de trajet pour rejoindre son travail. Certains actifs qui résident dans le canton d'Anet acceptent de faire trois à quatre heures de trajet quotidien (avec le retour) pour bénéficier du calme et des charmes des soirées et week-ends à la campagne. Les cartes d'évolution démographique démontrent que la vague démographique est aujourd'hui passée ; les plus forts taux d'évolution ont été constatés durant les décennies 1970 et 1980 mais ils sont aujourd'hui au niveau qui était les leurs à la fin des années 1960.



Le canton d'Anet subit la transition démographique périurbaine dès la fin des années 1970 et essentiellement durant les années 1980 (réalisation Hervé Davodeau, 2007, source RGP INSEE).

Aujourd'hui, alors que la vague touche des communes encore plus éloignées, « le calme

est-il revenu ? ». Les communes ont-elles trouvé leur équilibre devant cette réalité périurbaine, aujourd'hui entérinée ? En quoi cette société périurbaine est-elle différente de la société rurale d'autrefois ? La lecture et l'analyse des bulletins municipaux permettent de voir émerger de nouvelles préoccupations.

La modernisation des villages s'est poursuivie : réseaux d'eau, de téléphone et d'électricité. À la Chaussée-d'Ivry, des trottoirs, un chauffage de l'église et un ramassage gratuit pour la classe maternelle en 1974. Dans la plupart des communes, le goudronnage des routes, la réfection des toitures des bâtiments publics, la construction de parkings mobilisaient l'activité des conseils municipaux. Le gaz naturel est installé en 1984. L'arrivée massive des familles jeunes a déclenché la construction de nouveaux collèges et lycées : à Anet le collège en 1983 et à Bû en 1998. Cette population a suscité partout de nouveaux besoins d'intérêt général : piscines, gymnases, salles municipales, bibliothèques, ramassages scolaires, garderies, plans d'eau de loisirs, terrains de sport, ronds-points, traitement des ordures ménagères, épuration des eaux, etc. La mise en place de structures intercommunales est devenue nécessaire : le SIVOM d'Anet regroupait en 1991 quinze des vingt et une communes du canton (ramassage scolaire, voirie, construction du lycée d'Ezy-sur-Eure). En 2003, le projet de communauté de communes Anet-Ezy mobilise les esprits mais n'a toujours pas abouti à la fin de 2006. D'autres équipements comme le vaste golf de cinquante hectares de la Chaussée-d'Ivry ont relevé de l'initiative privée (R. Hersant). D'autres initiatives privées ont été favorisées par les communes ou les intercommunalités : c'est le cas des zones d'activités, des supermarchés.

Outre l'équipement des communes, le changement réside aussi dans la vitalité des associations. Elles se multiplient dès la fin des années 1970 : au moins dix en moyenne par commune dans tous les domaines. Les sports, les loisirs, le tourisme, la culture (théâtre, musique), l'horticulture, l'environnement mobilisent désormais les habitants (et complètent des associations plus anciennes telles que les anciens combattants, les personnes du troisième âge, etc. Dans le contexte d'une urbanisation généralisée, la vieille société de pêche La Gaule fraternelle (1903) acquiert une utilité sociale nouvelle : « La pêche à la ligne est un calmant pour l'esprit. C'est aujourd'hui le meilleur des antidotes à la vie tumultueuse des villes. Les citadins le savent bien, qui viennent chaque année nous rejoindre plus nombreux sur les berges. Malheureusement, les rivières de France se meurent par suite des pollutions de toute nature qu'elles subissent. » (1972.) Ces questions de protection de l'environnement apparaissent de plus en plus clairement dans le *Bulletin municipal* à la fin des années 1980 : « Les cours d'eau continuent de servir de poubelles pour les détritiques les plus divers. » (Le président de la Gaule fraternelle.) Durant cette décennie, l'agence de l'eau de Normandie considérait comme médiocre la qualité (teneur en nitrates) des eaux de la Vesgre (ainsi que de la plus grande partie des rivières d'Eure-et-Loir) et en 1989 est créée l'association des Amis des rivières de la région d'Anet justement pour sensibiliser les riverains et mener des actions de restauration de la qualité des eaux.

Parce qu'elle est sensible à ces problèmes environnementaux et, plus largement, à la qualité

du cadre de vie qu'elle recherche (attractivité déterminante de la forêt domaniale de Dreux, la plus fréquentée d'Eure-et-Loir avec 1 200 à 1 500 promeneurs certains beaux dimanches de printemps), la société périurbaine engage des actions de patrimonialisation. Le bâti ancien est en général en bon état et bien conservé (d'après le CAUE qui, en 2006, évalue à 58 % ceux qui sont en bon état, à 12 % ceux qui sont restaurés ou remaniés, à 14 % ceux en état moyen et à 16 % ceux en mauvais état). C'est vrai, que les bâtiments aient conservé leur usage premier (fermes, monuments civils), qu'ils soient repris au titre de leur aspect pittoresque en résidences secondaires, ou enfin qu'ils soient considérés d'un point de vue patrimonial. Aussi, les bâtiments publics comme les mairies ou le petit patrimoine civil (lavoirs, etc.) sont-ils en général bien mis en valeur par les communes, et les églises sont pour la plupart bien sauvegardées, restaurées ou en cours de restauration. Il en va de même du bâti privé : les fermes sont fréquemment restaurées (environ 30 %), traduction de l'importance de la résidence citadine.

Gilles se présente même comme un « village patrimoine » : « Petit village préservé qui domine la vallée verdoyante du Radon, une sentinelle nichée à flanc de coteau, bercée par des sources vives et protégée par une ceinture boisée. Gilles est un village patrimoine où le passé des pierres se conjugue au rythme de Paris, situé à une heure de voiture. » En 1990 on y restaure le vieux lavoir et à Anet les pêcheurs de La Gaule fraternelle font planter les berges du plan d'eau de Croth. La même année, la commune de Bû entreprend une réhabilitation des mares : « Elles sont en fait en voie de disparition et dans de nombreux villages, elles ont été comblées pour servir d'emplacement au parking ou de placettes. (...) Nous avons décidé d'entreprendre leur réhabilitation. C'est en effet un atout pour le village. Elles ont un rôle à remplir dans le village. » Ces anciennes mares agricoles remplissent désormais des fonctions environnementale et paysagère. Le syndicat intercommunal de la basse Vesgre mène de son côté une sensibilisation auprès des enfants sur les arbres des bords de rivière (et qui se traduit par des replantations) et, suite à la loi sur l'eau de 1992, la Gaule fraternelle signe une convention d'entretien des cours d'eau en échange d'un droit de pêche. En 1999, le tri sélectif est mis en place dans les communes, une piste cyclable est réalisée à Ezy et les lignes électriques sont enfouies à Marchezais dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de bourg. À Anet, le vieux pont, emblématique de la commune, est restauré. À Berchère-sur-Vesgre, « le développement anarchique des constructions nous commande de veiller avec une attention accrue au maintien de l'harmonie architecturale et paysagère de notre village, ainsi qu'au respect de la qualité de la vie de ses habitants » (2000.). Cette sensibilité devrait aboutir comme dans l'ouest francilien à la patrimonialisation du bâti rural, par l'intermédiaire des règles d'urbanisme. Certains éléments du patrimoine naturel sont déjà soumis à réglementation, comme la vallée des Cailles instituée en réserve naturelle volontaire par arrêté préfectoral du 24 juin 1999, ou la vallée de l'Eure intégrée au réseau écologique européen Natura 2000.

La nouvelle réalité agricole

Dans ce nouveau contexte périurbain, l'économie agricole s'adapte. Les agriculteurs cherchent à maintenir les conditions les plus favorables à l'exercice de leur métier (facilité

des circulations agricoles, prévention du mitage de l'espace, faisabilité de constructions neuves, distances séparatrices entre habitat et bâtiments d'élevage pour l'essentiel). Ils tendent également à élargir leurs activités à de nouveaux marchés (en témoigne la part, encore faible en moyenne mais croissante dans le revenu agricole, d'activités de diversification). Ils font souvent remarquer que les deux populations (agricole et néorurale) coexistent davantage qu'elles ne vivent ensemble : ils subissent les intolérances vis-à-vis des externalités négatives (bruits, odeurs) ou supposées telles ; et la revendication contemporaine par l'opinion du bien-être animal exprime souvent une confusion entre sensibilité et sensiblerie (c'est exprimé ainsi par un éleveur de canards gras exposé aux critiques *à la mode* ou par de vieux agriculteurs). Les femmes de milieu agricole disent soit rencontrer une difficulté d'image auprès de leurs voisins citadins, en s'irritant d'être qualifiées de *fermières* par des citadins à la recherche du rural imaginaire, soit éviter de trop afficher leur identité professionnelle ou familiale. Mais il y a peut-être aussi l'effet du désenchantement : les nouveaux venus des lotissements ont accepté l'éloignement (temps longs des déplacements, fatigue et coûts induits) pour une accession à la propriété à prix relativement modéré et un endettement à très long terme. Ils sont alors plus sensibles à la faiblesse des équipements sociaux (écoles, etc.) et de ville (trottoirs inexistantes ou non revêtus, petites nuisances rurales...) qu'aux qualités paysagères de l'espace. Leur absence souvent totale de culture agricole ne facilite pas la tolérance. Or, dans la plupart des villages, ils peuvent devenir la population dominante et tendre à privilégier leurs points de vue, alors que beaucoup d'élus locaux expriment encore un fort enracinement local.

Dans un passé récent beaucoup d'exploitations répondaient vraiment à la définition générale de *polyculture élevage* : cultures très diverses, élevage lié à la production végétale (ovins, bovins et quelquefois équins), élevage hors sol de moyenne dimension. Certains aspects de cet héritage subsistent aujourd'hui, tels par exemple le maintien d'une petite troupe de quelques dizaines de moutons ou d'une basse-cour fermière ou par le goût du cheval (un ménage avait introduit le poney pour ses enfants, puis le développe en activité commerciale de centre équestre). Aujourd'hui la plupart des exploitations est orientée vers les grandes cultures (céréales, colza, maïs, pois, pomme de terre), ce dont le silo de Marchezais (voisin de la RN 12 et visible de loin) est le signe paysager fort.

Plusieurs facteurs conduisent à ces changements de pratiques et donc aux mutations des paysages ruraux du canton. En premier lieu les contraintes de marché (abaissement tendanciel des cours des denrées agricoles) imposent de critiquer sans cesse la rationalité des actes techniques pour améliorer la maîtrise de la qualité. Les assolements se réduisent ainsi à quelques espèces de grande culture : céréales (principalement blé, escourgeon et orge), colza, maïs et des cultures de pommes de terre et de légumes, moins fréquentes mais néanmoins visibles, et des prairies pour les équins. En même temps, une maîtrise technique croissante est requise. Par ailleurs, les agriculteurs rencontrés regrettent la multiplication des normes, souvent abusivement attribuée à l'Europe, alors que cela traduit plutôt l'exigence croissante de sécurité et de qualité de l'environnement : les distances séparatrices entre élevages et habitats, à l'origine de nombreux conflits, la charge des *mises aux normes*

(bâiments d'élevage, épandages, locaux phytosanitaires, etc.) ; les réglementations concernant le *bien-être animal* (qui ouvrent la porte à des sensibilités exacerbées) certaines mesures agroenvironnementales à la légitimité discutable.

La transformation de la politique agricole commune annoncée pour 2013 (effacement des distorsions vis-à-vis du marché global des denrées agricoles, fortes coupes dans le budget agricole, recommandation faite aux agriculteurs de disposer d'un second revenu, extérieur à l'agriculture proprement dite) est déjà anticipée par les agriculteurs. Aussi, les agriculteurs ont-ils déjà opté, soit pour le renforcement de leurs exploitations, lorsque le contexte socioéconomique le permet, soit pour la différenciation de leurs systèmes de revenus. Dans ce contexte, la place de la femme dans l'exploitation change beaucoup, beaucoup des nouvelles activités étant assurées par les épouses, au-delà de leur rôle fréquent de tenue de la comptabilité. En fait, la plupart d'entre elles exercent déjà une activité professionnelle, soit extérieure à l'agriculture, soit au sein de l'entreprise : la vente à la ferme des productions nouvelles à forte valeur ajoutée (tabac), activités pédagogiques rémunérées, organisation de loisirs équestres ou de l'accueil à la ferme (gîte rural). L'enjeu est souvent l'accroissement du revenu, mais aussi l'amélioration des conditions de vie comme la réduction des déplacements.

L'avenir familial de l'exploitation est toujours un déterminant très fort de changement ; c'est l'échelle de lecture du développement durable. Ainsi, un agriculteur qui a déjà fait fortement évoluer son exploitation, mais dont les enfants ne sont pas intéressés par l'agriculture, ne voit pas de raison, à cinquante ans passés, à renforcer l'appareil de production ; la stratégie du ménage est maintenant d'assurer les revenus ultérieurs et son activité de diversification et de maintenir les terres en bon état cultivé. Un autre agriculteur, également proche de la retraite, qui juge une maison de sa cour de ferme bien adaptée à accueillir un gîte rural, en renvoie la décision à son successeur ; il aiderait une jeune parente à matérialiser le goût du cheval qu'elle partage avec son mari. Les cohésions familiales jouent toujours un grand rôle d'une part dans l'organisation de la vie quotidienne (proximité spatiale de la génération parentale) mais aussi dans les stratégies de gestion du capital. Pour une des plus grandes exploitations rencontrées (environ 250 hectares), la dimension familiale est essentielle : les agrandissements sont en partie financés par la gestion rationnelle des profits des mutations foncières (rente foncière et indemnités d'éviction, selon le statut de la terre). Les sites favorables sont la périphérie de petites villes et le voisinage de la RN 12.

Le devenir des paysages agraires du canton relève de plusieurs scénarios. Le premier est le renforcement du système de grandes cultures. Plusieurs agriculteurs pensent qu'il y aura des terres à reprendre, notamment du fait de l'absence de renouvellement familial (notamment dans les petites exploitations de vallée, sans successeur). La participation familiale est souvent un facteur essentiel de la transformation des systèmes économiques (engagement financier permettant d'acheter de la terre, bail à long terme consenti aux enfants, installation de neveux ou nièces, etc.). ensuite, certains propriétaires pourraient confier la gestion

technique de leurs terres à des entreprises de travaux agricoles et conserver seulement la responsabilité de la mise en marché. Les agriculteurs pratiquent souvent des *coordinations de fait* de leurs exploitations, hors engagement juridique, en général au sein de leurs réseaux d'interconnaissance, familiaux ou de même classe d'âge. Cette coordination utilise plusieurs voies ; la principale est actuellement l'utilisation partagée de matériel agricole (pratiquée par presque toutes les exploitations), mais les agriculteurs évoquent d'autres possibilités telle que la gestion commune d'assolement ou de la commercialisation. La dimension économique réelle de chaque exploitation est alors plus difficile à saisir. Enfin, on note la recherche de valeur ajoutée sur les grains eux-mêmes, par exemple en recourant au stockage des grains à la ferme si l'exploitation disposent de grands bâtiments (les bons cours de 2006 ont soutenu cette transformation. En revanche, la référence au terroir (réputation des blés, pain local) n'est pas du tout à l'ordre du jour.

Le deuxième scénario est l'articulation entre l'activité agricole et d'autres activités de l'exploitation. C'est une question importante, car des activités mal coordonnées peuvent faire préférer l'abandon de l'activité de production agricole, et donc l'arrêt de la contribution au paysage. La forme d'articulation est variable, les agriculteurs ont évoqué le paysage rural¹, la coordination des calendriers de travail², les interactions avec l'activité équestre³, le maintien d'une diversité d'élevages comme infrastructure de l'activité pédagogique.

Un autre scénario possible est la distanciation progressive entre l'exploitation et l'activité de diversification. L'ajout d'une activité peut être permise par la disponibilité de facteurs de production : bâtiment peu utilisé, temps de travail disponible ou saisie d'une niche de faible dimension. Ce nouveau centre de profit peut d'ailleurs devenir dominant, comme on l'a constaté chez plusieurs agriculteurs. L'un avait introduit sur son exploitation la production de champignons qu'il vendait sur le marché de gros de Rungis ; il a abandonné l'activité de production et valorise désormais sa connaissance de ce marché en se spécialisant dans la fourniture d'une gamme complète de champignons pour la distribution ou la restauration. Un jeune repreneur envisage de substituer l'activité équestre aux grandes cultures comme pivot de l'exploitation familiale, l'exploitation disposant de vastes bâtiments faiblement utilisés. Une exploitation a introduit un peu de maraîchage pour être les produits d'appel de la vente directe de fruits et légumes, car l'essentiel de ce qui est vendu procède d'achats extérieurs (sur le marché de gros de Rungis et près de producteurs de produits fermiers). Cette distanciation est un fait quand la seconde activité est introduite indépendamment de l'activité agricole (épouses salariées qui veulent créer leur propre activité).

Le choix de développer la production et/ou la vente de produits fermiers est une orientation importante pour le maintien de l'équilibre économique des exploitations. Elle s'inscrit dans la géographie actuelle du canton : population citadine, résidente ou de week-end, et réseaux commerciaux. Deux exploitations visitées ont introduit dans leur système une production spécifique proposée en vente directe (respectivement légumes frais et canards gras avec produits dérivés), mais elles y ajoutent d'autres produits fermiers (pâtés, vin, cidre, etc.). En effet, aucun produit de la région ne dispose d'une réputation permettant d'espérer un marché

plus étendu ; tout au plus évoque-t-on *les produits de la vallée de l'Eure* , bien qu'elle soit extérieure au canton, parce que ses paysages verdoyants et ses belles propriétés soutiennent mieux l'image de qualité prêtée par le monde citadin à la campagne. On a observé ainsi quatre connexions spécifiques :

- avec des restaurants parisiens : deux exploitations proposent des gammes complètes, respectivement en fruits, en légumes et en champignons) ;
- avec des comités d'entreprises : la conjointe d'un exploitant profite de son activité de représentante pour faire connaître aux comités d'entreprises la gamme de produits dérivés du canard de l'exploitation ;
- avec des écoles (une agricultrice a inséré son activité pédagogique dans le réseau agricole L'univers de nos fermes, et établi une relation solide avec l'académie ;
- avec la combinaison de différentes filières courtes de légume : marché forain local, approvisionnement d'une vingtaine de restaurants parisiens, vente à la ferme (située à l'immédiate proximité d'une sortie de la RN 12, où elle est signalée).

Conclusion

La périurbanisation des communes du canton d'Anet n'est que l'expression locale d'une tendance profonde et générale ; peu de communes échappent, en définitive, à l'attraction des grandes villes. Comme on l'observe généralement, les communes rurales connaissent moins la régression de leur population que leur changement d'identité. Pour autant, cette revitalisation des communes rurales (en réalité périurbaines) pose tout de même un certain nombre de questions.

La mobilité nouvelle des habitants du canton oblige les communes à prévoir des garderies pour les parents qui partent tôt et reviennent tard (trois à cinq heures de déplacements collectifs par jour) et à améliorer la desserte par bus des gares voisines d'Île-de-France, attractives du fait de la carte orange. La nécessité de repos pour les parents qui travaillent loin du domicile entraîne une plus faible participation aux activités associatives ; beaucoup se limitent au jardinage autour de leurs pavillons.

La sociabilité et l'interconnaissance diminuent en dépit de l'action des nombreuses associations : « On ne se reconnaît plus » et les achats sont faits dans les grands supermarchés périphériques à Mantes, Evreux, Dreux, Houdan. La relation des habitants avec le milieu agricole a totalement cessé, surtout pour les nouveaux. Les campagnes d'Anet sont devenues urbaines et ont de plus en plus de problèmes communs avec les villes de la région. En 1998, le maire d'Oulins met en garde les habitants : « L'insécurité latente et générale progresse dans nos villages : vols, vandalisme gratuit, drogues, pollutions diverses. » Une proposition d'équipes de surveillance et de dissuasion est faite au syndicat intercommunal du canton d'Anet. En 2000, des actes de vandalisme sont constatés dans la friche à côté du château d'Anet. Trois ans après le maire d'Oulins précise : « N'ayons aucune crainte de perdre notre ruralité, à moins que l'inquiétude de certains soit surtout le refus de vivre avec un nouveau voisinage. Disons-le clairement. » Ainsi, en 2005, tous les problèmes liés à la mobilité entre les lieux du domicile et ceux du travail ne sont pas

aplanis pour le maire d'Anet, alors que les prix des terrains à bâtir et des maisons continuent à augmenter et sélectionnent les accédants à la propriété.

Le principal enjeu pour ces territoires des franges externes de la région parisienne est d'enrayer la diminution des emplois locaux afin que les communes ne deviennent pas des villages dortoirs, comme le redoutait en 2003 le maire d'Oulins. L'intercommunalité, encore en construction dans le canton d'Anet, permettra-t-elle l'essor d'initiatives locales ? Cette situation intradépartementale et intrarégionale sera-t-elle une contrainte dans l'émergence de ces nouveaux territoires de l'action publique ?

Probablement, car les questions majeures ne sont pas seulement celles de la marginalisation due à la situation de frange mais aussi celles du changement d'appartenance territoriale. En effet, il y a un véritable arrachement du territoire administratif actuel (Eure-et-Loir, région Centre), qui est de moins en moins le territoire vécu, au profit d'une accroche aux territoires de proximité géographique (Yvelines, Île-de-France et Eure, Haute-Normandie). Cela est non seulement attesté par les nouvelles pratiques sociales, mais aussi par les projets d'intercommunalité. Contrairement à ce qui se produit souvent (évolution vers le statut de pays), ils ne s'inscrivent pas dans le cadre du canton, mais le choix se fait clairement entre deux pôles :

- soit vers l'Île-de-France : huit communes ont fait ce choix, soit en adhérant au Pays Houdanais (quatre communes), soit en recherchant des alliances avec des communes limitrophes des Yvelines ;
- les autres ont préféré l'intercommunalité rurale avec des communes de l'Eure : six au Sud-Ouest au sein des villages du Drouais, sept à l'Ouest au sein de Val d'Eure et Vesgre.

L'unité paysagère du canton d'Anet n'a donc pas déterminé l'émergence du territoire politique. Néanmoins, ce paysage largement agricole, « clair, non brouillé », aux portes de l'Île-de-France, reste exposé à un risque fort, celui d'être dégradé par des processus mal contrôlés de périurbanisation. Aussi, la position de la plupart des maires est la défense d'une identité « rurale », quelle que soit la structure intercommunale d'appartenance. En effet, même si les choix d'intercommunalité montrent l'émergence d'une nouvelle frontière entre les communes de l'Ouest, qui choisissent l'Eure et celles de l'Est qui se rapprochent des Yvelines, ces dernières n'abandonnent pas pour autant la *ruralité* (c'est le souci de communes impliquées dans le projet Vallée du Radon des communes voisines de Bréval). Aussi, ces stratégies rendent nécessaire une politique « inter-intercommunale » cohérente, capable de construire un *projet agriurbain de territoire*, autrement dit la nouvelle gouvernance entre l'agriculture et la ville. Elle ferait ainsi écho au nouveau schéma directeur d'Île-de-France, qui dote la région d'une ceinture de territoires ruraux (les marches d'Yvelines, en l'occurrence).

Notes

1. Le gîte rural ou le développement de l'activité équestre étendue à la randonnée cavalière ont besoin des paysages ou des espaces ruraux. C'est aussi le cas des produits fermiers, même non produits sur place ou vendus à la ferme ; les agricultrices concernées évoquent l'importance marketing de ce cadre de vente.
2. Dans une exploitation céréalière qui développe la vente de légumes et produit des légumes d'hiver, mais pas de printemps, du fait de la priorité de la moisson des céréales et du colza.
3. Fourniture de paille, d'avoine, parcelles dédiées à la pâture, réutilisation des fumiers (bien que considérés de qualité agronomique médiocre), etc.

Hervé Davodeau, Pierre Donadieu et André Fleury

Hervé Davodeau est géographe, maître de conférences en géographie à Agrocampus Ouest (centre d'Angers), Institut national d'horticulture et de paysage.

Courriel : hervé.davodeau@agrocampus-ouest.fr

Pierre Donadieu est géographe, professeur à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille et directeur du LAREP.

Courriel : p.donadieu@versailles.ecole-paysage.fr

André Fleury est agronome et professeur émérite d'agriculture périurbaine à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles.

Courriel : a.fleury@versailles.ecole-paysage.fr

Bibliographie

Revue d'informations municipales d'Anet et son canton, mairie d'Anet, 1969 à 2006.

Le Bihan, M., Barbé, C., *Un clin d'œil sur Anet*, Eure-et-Loir, Anet, Presses de l'imprimerie d'Anet, 2005.

Frémont, A., , « Les franges de la région Île-de-France dans le cadre du Bassin parisien », in *Rural - Urbain, nouveaux liens, nouvelles frontières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.